

**Annexe B : Calendrier procédural (mise à jour le 4 septembre 2024)**

	<b>Étape procédurale</b>	<b>Parties / Tribunal</b>	<b>Intervalle</b>	<b>Date</b>
1.	Ordonnance de procédure no. 1	Tribunal		23 août 2023
2.	Mémoire	Demanderesse	90	21 novembre 2023
	<i>Décision sur la bifurcation</i>	<i>Tribunal</i>		<i>26 avril 2024</i>
3.	Contre-mémoire sur le fond et Mémoire sur la compétence	Défenderesse	80	15 juillet 2024
4.	Demandes de production de documents respective des Parties	Parties	35	19 août 2024
5.	Objections aux demandes de production de documents	Parties	30	18 septembre 2024
6.	Date butoir pour les demandes d'autorisation de dépôt d'observations d' <i>amicus curiae</i> , le cas échéant, auxquelles sont jointes les observations en question.	Tierces-parties	102 (à partir de l'étape 3)	25 septembre 2024
7.	Réponses aux objections aux demandes de production de documents	Parties	30 (à partir de l'étape 5)	18 octobre 2024
8.	Observations sur les demandes d'autorisation de dépôt d'observations d' <i>amicus curiae</i>	Parties	30 (à partir de l'étape 6)	25 octobre 2024
9.	Décision sur les demandes de production de documents	Tribunal	14	1 <sup>er</sup> novembre 2024
10.	Décision sur les demandes d'autorisation de dépôt d'observations d' <i>amicus curiae</i>	Tribunal	27 (à partir de l'étape 8)	21 novembre 2024
11.	Production de documents (volontaire ainsi que telle qu'ordonnée par le Tribunal)	Parties	35 (à partir de l'étape 9)	6 décembre 2024
12.	Réplique sur le fond et Contre-mémoire sur la compétence	Demanderesse	90	6 mars 2025

*Ruby River Capital LLC c. Canada*  
Affaire CIRDI ARB/23/5

Ordonnance de procédure n° 1 – Annexe B

	<b>Étape procédurale</b>	<b>Parties / Tribunal</b>	<b>Intervalle</b>	<b>Date</b>
13	Duplique sur le fond et Réplique sur la compétence	Défenderesse	90	4 juin 2025
14	Duplique sur la compétence	Demanderesse	61	4 août 2025
15	Observations des Parties NAFTA non-contestantes (article 1128), le cas échéant	Parties NAFTA non-contestantes	30	3 septembre 2025
16	Observations des Parties contestants sur les observations des Parties NAFTA non-contestantes, le cas échéant	Parties	30	3 octobre 2025
17	Communication des listes de témoins et experts devant être interrogés pendant l'audience	Parties	Au moins 4 semaines avant les dates de l'Audience	7 octobre 2025
18	Demandes aux fins d'autorisation de présenter des témoins ou experts qui n'ont pas été appelés à comparaître par l'autre Partie	Parties	Sous 48 heures à partir de l'étape 17	9 octobre 2025
19	Indication des témoins/experts appelés à comparaître par le Tribunal et décision du Tribunal sur les demandes aux fins d'autorisation de présenter des témoins ou experts qui n'ont pas été appelés à comparaître par l'autre Partie	Tribunal	Sous 2 semaines à partir de l'étape 18	23 octobre 2025
20	Téléconférence ou visioconférence d'organisation de l'audience	Tous	Au 4 quatre semaines avant les dates de l'Audience	4 novembre 2025
21	Audience	Tous		2 au 12 décembre 2025 [+ 1 ou 2 jours réserve]
22	Mémoires après-audience	Parties	A confirmer	A confirmer
23	Soumissions sur les coûts	Parties	A confirmer	A confirmer